



Déclaration liminaire CAPL n° 2 du 15 Février 2013

LE COMPTE N'Y EST PAS !!!!

Services Publics, Retraites, Salaires, Protection Sociale : rien ne change....La MAP et la poursuite de la décentralisation indiquent clairement les objectifs politiques du gouvernement actuel, au service d'un système financier qui veut définitivement s'accaparer tous les pouvoirs, toutes les richesses et faire taire toute contestation. D'autres choix existent : les 193 milliards de cadeaux fiscaux donnés chaque année au patronat constituent pour une grande part des dépenses publiques infondées et inutiles. Il y a là largement les moyens nécessaires pour d'autres choix pour la Fonction Publique, ses agents, et donc, la population. Il y a là aussi matière à favoriser le développement économique, la politique industrielle, l'aménagement harmonieux du territoire.

A la DGFIP, avec toujours la fusion comme prétexte, c'est avec une calcullette extrêmement complexe et technique (MAGERFIP et compagnie), qu'ont donc été présentées les 2062 suppressions d'emplois. Pourtant, nos gouvernants communiquent toujours et encore sur les domaines de la fraude fiscale, du secteur public local, ou de l'accueil.

Ceci impliquerait de fait des besoins en personnel importants.

Et au lieu de ça, on supprime, on brade!

Au niveau local, la même aberration avec TAGERFIP (qui remplace ORE dans l'ex filière gestion publique et TSM dans l'ex filière fiscale). Les suppressions d'emplois impactent les possibilités pour les collègues d'obtenir leurs vœux.

Nos collègues de la Trésorerie de Lille-Municipale, ont de nouveau, réclamé des emplois afin de pouvoir fonctionner dans des conditions acceptables. La CGT vous remettra leur pétition, pour qu'elle soit actée au procès-verbal. Cette situation est loin d'être une exception, puisque de nombreux postes comptables rencontrent des difficultés semblables.

Dans le cadre de la ré-affectation des agents du SLR, la CGT affirme que ce mouvement doit faire partie intégrante du mouvement local soumis au vote avec priorité absolue pour les agents dans la mesure où il s'agit d'une fermeture de service.

Nous avons noté le status quo révélé lors du mouvement national sur la catégorie B (3 arrivées, 3 départs) et dénonçons la situation des effectifs apparaissant à -15,5 B pour le département. Nous avons comptabilisé 74 demandes de mutation pour le mouvement de mutations B au 1er avril (13 sur l'ancien dispositif et 61 demandes à l'ancienneté administrative) ; seules 15 mutations figurent sur le projet et seul 1 agent sur 5 a obtenu satisfaction !

En ce qui concerne le dispositif de l'ancienneté de la demande, sur 13 agents restants, 1 seul obtient « satisfaction » au projet de mutation local et encore au titre du nouveau dispositif et non de l'ancienneté de la demande !!!

Depuis près de 2 ans, lors de chaque mouvement local nous dénonçons le fait que ces agents pourtant prioritaires ne peuvent obtenir leur mutation. C'était pourtant un engagement de l'Administration et nous craignons qu'à ce rythme le tableau ne soit pas purgé et que ces agents soient versés dans le système de l'ancienneté administrative.

Sur l'outil de gestion des emplois instauré par la DGFIP, le Tagerfip, les emplois B et C sont distinctement identifiés sur les structures. Pourtant vous continuez à banaliser et à compenser les pénuries : des contrôleurs se voient donc refuser un poste vacant parce qu'il y a des agents C en surnombre et vice versa. Ce qui explique la pauvreté des mouvements B et C et le taux de satisfaction peu élevé.

Des arrondissements entiers sont ainsi fermés à toute mutation (Cambrai, Dunkerque et Valenciennes). Nous évoquerons donc des demandes en tenant compte uniquement de la situation du poste sur la catégorie B afin que les agents puissent obtenir satisfaction.

Nous dénonçons le manque de lisibilité des documents fournis. Auparavant nous avions la liste des vœux demandés par chaque agent qui ne nous a pas été transmise pour cette CAPL.

Dans la situation des effectifs avant mouvement et tenant compte des départs en retraite connus, la situation des effectifs est globalisée sur la ligne direction (-23,2 B) alors que les demandes des agents apparaissent par division.

Il en est de même pour les emplois ERD que nous aimerions voir déclinés par arrondissements financiers car la situation globale au département de ces emplois rend impossible la localisation des vacances d'emplois et les explications que nous devons fournir aux agents qui n'ont pas obtenu ces postes alors qu'ils les avaient demandés.

Pour le Service de Traitement des Chèques, nous pouvons pour le moment identifier les 5 postes B qui sont prévus puisqu'ils apparaissent dans la situation des effectifs avant mouvement : 2 postes ont été pourvus par des demandes prioritaires émanant d'agents du SLR dont le service disparaissait, 2 agents à l'ancienneté administrative, 1 agent qui figurait sur l'ancien dispositif de l'ancienneté de la demande. Nous souhaitons connaître comment ces affectations ont été opérées dans la mesure où les appels à candidature n'ont pas été lancés au moment des fiches de vœux et à plus forte raison comment un agent figurant sur l'ancien dispositif peut obtenir un service demandé avant juillet 2011 alors qu'il n'existait pas ?

Quant au projet de transfert d'emplois relatif à la création du SIP de Lille-Seclin, soumis pour information à la CAP, la CGT se prononcera, non pas contre l'agent, mais parce que les SIP ne correspondent pas à une amélioration du service public pour les contribuables et des conditions de travail des agents, mais uniquement à la logique de restructuration du réseau.

De plus, ironie suprême, en 2007 et 2008, les communes de Mons, Fives et Hellemmes ont été transférées du Centre des Impôts de Fives suite à la création du SIP de Grand Lille-Est vers la Cité Administrative. Du fait de l'administration, certains agents ont été obligés de suivre et de prendre leur poste à la Cité Administrative. En 2013, ces mêmes agents doivent, à nouveau, au prétexte de la création du SIP de Lille-Seclin, retourner sur leur ancien lieu de travail...

Les élus CGT en CAPL